

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 23 février 2024, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2024-R-AG038, le règlement numéro 2024-386 « Décrétant une dépense de 547 400 \$ afin de financer l'acquisition d'un presseur rotatif pour le traitement des boues de fosses septiques au Complexe environnemental sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ».

Le règlement numéro 2024-386 est entré en vigueur le 22 avril 2024, suivant l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 22^e jour du mois d'avril 2024.

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière